

Braccio, Nadia

De: Karine [karine_lavergne@yahoo.ca]
Envoyé: 12 mars 2014 22:49
À: Greffe
Objet: Fwd: A Verser au Dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

À qui de droit,

Je vous fais part de mes observations et commentaires suite au déploiement des compteurs intelligents dans mon secteur.

J'ai fait la demande à Hydro Québec par écrit ainsi que par téléphone dans les délais de 30 jours à l'effet je refusais l'installation d'un compteur de nouvelle génération et que je désirais conserver mon compteur électromécanique pour des raisons de santé, de vie privée et d'environnement. Lors de l'appel de refus, l'agent était très argumentatif et insistait pour obtenir la justification de ma décision de refus, m'indiquant qu'il y aurait des frais associés à plusieurs reprises. Lors du refus téléphonique initiale ainsi que tous mes appels avec Hydro-Québec, j'ai clairement manifesté non seulement que je ne n'accepterai pas un compteur de nouvelle génération mais aussi que je refusais de payer pour l'option de retrait.

Suite à cet appel, j'ai discuté avec plusieurs voisins qui ont comme moi refusés le compteur de nouvelle génération et les témoignages furent très désolants. Un voisin m'a contacté pour me demander quels recours il avait suite à quelques interactions désagréables avec les installateurs. Il m'a confié que les installateurs étaient agressifs et se pointaient chez lui sans rendez-vous pour essayer de rentrer avec force à l'intérieur de sa maison. Il me racontait qu'il a dû physiquement bloquer son cadre de porte pour ne pas que les techniciens entre chez lui sans son autorisation, comment lui et sa femme ont été intimidé et comment il a été difficile de faire respecter leur choix de refus.

Je peux aussi vous confirmer que lorsque j'appelle Hydro-Québec pour des questions de facturations ou autre, les agents reviennent continuellement sur le fait que j'ai refusé le compteur intelligent, ils argumentent le pourquoi, etc. Au plus récent appel pour une question de changements de date de facturation, l'agente m'a répondu « ah, si vous aviez un compteur intelligent vous n'auriez pas besoin de nous contacter pour ce genre de questions ». Lorsque de lui ai répondu que je n'appelais pas au sujet du compteur mais bien pour comprendre le changement de date de effectué sur ma facturation, elle m'a répondu « vous savez que vous allez être facturé pour le compteur et qu'il y aura des coûts annuels, ça serait juste plus simple si vous aviez un compteur intelligent ».

Ma plus grande frustration avec les nouveaux compteurs est qu'ils ne permettent aucun contrôle sur la vie privée et sur ma liberté de choisir le volume de radiofréquences dans mon chez-moi et en plus que les frais seront imposés pour un droit de retrait. La façon de procéder au déploiement, incluant les tactiques d'intimidation pour obtenir une commission (boni) par installation, est aussi bien déplorable.

Lors d'une rencontre publique avec HQ, la représentante d'Hydro-Québec (devant témoins) m'a elle-même confirmée, lorsque je lui ai demandée comment la sécurité des compteurs serait assurée, que des représentants iraient faire des vérifications régulières aux quelques mois. Alors, pourquoi devrions-nous payer pour soit disant les services de « relevé » lorsque des vérificateurs seront tout-de-même sur le terrain pour assurer la sécurité des compteurs?

HQ lors de cette même rencontre publique a aussi confirmé que la puce intelligente était aussi sécuritaire contre le « hacking » qu'une puce de carte de crédit. Ce n'est pas rassurant.

La liste de mes observations reliées au processus de déploiement ainsi qu'aux raisons valables de mon refus serait trop longue pour tout énumérer.

Donc, je souhaite sincèrement, que suite aux quelques exemples ci-dessus ainsi qu'à tous les autres témoignages, pouvoir contribuer à influencer la Régie de l'énergie à ne pas approuver le déploiement de la phase 2 et 3 et que celle-ci entende nos voix avant de d'autoriser toutes autres activités reliées à ce projet. Je désire réitérer ma volonté de n'accepter ni un compteur de nouvelle génération, ni de payer pour l'option de retrait ce qui est selon moi un droit fondamental qui ne devrait pas être imposé avant d'avoir tenu un moratoire sur sujet ainsi qu'une commission d'enquête pour bien évaluer le projet dans son ensemble.

Karine L.